



RETOUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **DU 25 MARS**

Assemblée générale, certificats d'économies d'énergie, Réseau, 360travaux, campagne de communication et nouveau CCMI robotisé étaient à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration confédéral.

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis jeudi dernier pour préparer l'assemblée générale 2021 et pour arrêter une position syndicale sur les sujets d'actualité.

Ils ont ainsi souhaité que la CAPEB alerte, à nouveau, Emmanuelle Wargon sur l'impérieuse nécessité de mettre en place rapidement des développeurs pour aider les entreprises artisanales du bâtiment à construire correctement leurs dossiers de demandes de CEE ou leur demande de qualification RGE.

Le conseil a ensuite confirmé, sous réserve d'une évolution toujours possible des mesures sanitaires, que l'assemblée générale se déroulera en visioconférence depuis la Maison de la Mutualité où les membres du Conseil d'administration pourront être présents sur scène, laquelle sera organisée sous la forme d'un plateau télé avec un journaliste animateur. Le déroulé recentré sur une journée a été approuvé ainsi que l'ensemble des projets de résolution, pour certains amendés suite aux débats de la CNAGS. Le Conseil a également arrêté les droits de vote au regard du nombre de cotisa-

tions versées par les CAPEB départementales. Les membres du Conseil ont ensuite examiné la situation de Qualibat dont la présidence doit être prochainement renouvelée. Ils se sont montrés défavorables à une modification des statuts de l'organisme à cette occasion. Après avoir procédé à plusieurs désignations, liées notamment à la sphère sociale, ils ont fait un point de situation des réabonnements au Bâtiment Artisanal et se sont félicités de la progression constatée.

Le Conseil d'administration a examiné et approuvé les propositions du Groupe de Suivi du Réseau suite aux audits-diagnostics qu'il a réalisés. Sur proposition du GSR, et afin de d'alléger au maximum la tâche des CAPEB départementales et régionales, le conseil a donné son accord de principe pour que le GSR travaille à la mise au point d'une grille d'autoévaluation allégée qui pourrait être renseignée deux ans sur trois, la troisième année nécessitant le renseignement de la grille actuelle.

À l'occasion du point financier, le Conseil a approuvé le principe du renouvellement du Commissaire aux Comptes pour 6 ans qui sera

soumis à l'approbation de la prochaine AG confédérale. Il a confirmé que les documents financiers sont ouverts à la consultation de chaque élu de la Commission des Finances sans pour autant pouvoir être transmissibles pour des raisons évidentes de confidentialité. Le Conseil a également pris connaissance, au titre des questions financières, d'une présentation synthétique des comptes 2020 de la Confédération qui feront l'objet d'une présentation détaillée en assemblée générale.

Le Conseil d'administration est, par ailleurs, revenu sur le rapport de la Cour des Comptes concernant le fonctionnement de l'UCF. Il a fait un point à date de la situation de 360travaux, de la mise en œuvre de la campagne de communication 2021 et des travaux du groupe chargé de réfléchir à la structuration du Réseau.

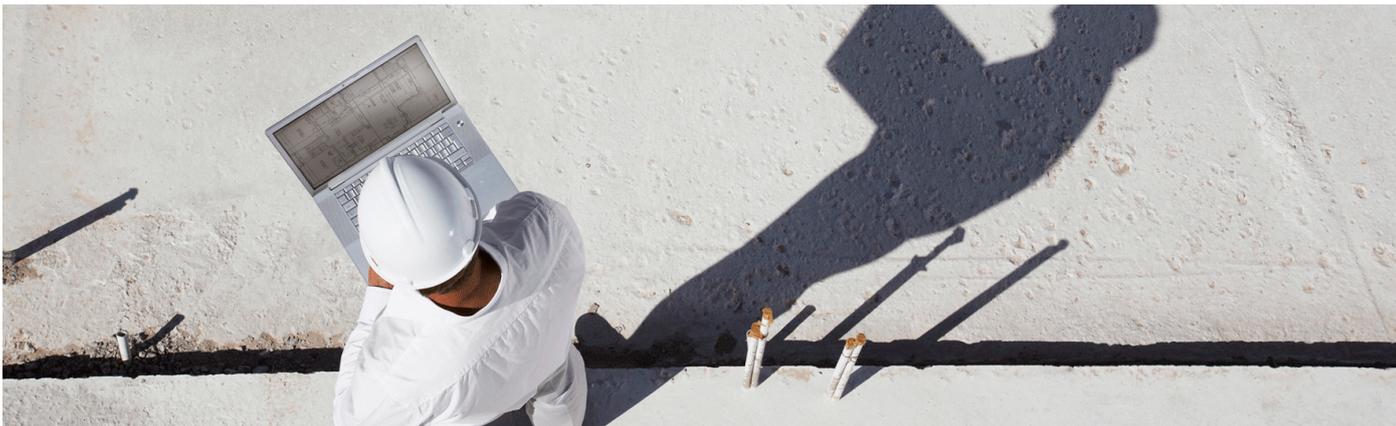
Pour finir, une présentation du nouveau CCMI robotisé a été faite au Conseil d'administration qui s'est félicité que la CAPEB soit la seule, à ce jour, à pouvoir proposer un tel produit numérique innovant aux entreprises qui souhaitent assumer en direct la construction d'une maison individuelle.

SOCIAL

LA CNAM LANCE UNE CAMPAGNE POUR LA PREVENTION DES TMS ET DU RISQUE CHIMIQUE



La Caisse Nationale d'Assurance Maladie cible cette année la prévention des principaux risques touchant le BTP, et en particulier les TMS et les risques chimiques, notamment lié à l'amiante ou aux produits contenus dans les matériaux de construction. L'objectif de la CNAM est d'aider les chefs d'entreprises à sensibiliser et à protéger leurs salariés.



Pour ce faire, elle a mis en ligne sur son site (ameli.fr/entreprise) un parcours permettant aux chefs d'entreprise de faire l'évaluation des risques dans leur propre entreprise, de programmer des actions et de suivre leur mise en œuvre.

Une batterie d'outils de communication a également été mise au point pour sensibiliser les salariés et leur montrer que leur employeur fait le nécessaire pour les protéger : bannières web, affiches, dépliants, sont disponibles tant pour le risque chimique que pour les TMS, pour les entreprises du BTP comme pour celles d'autres secteurs d'activité.

Au-delà, la CNAM met à la disposition des entreprises des aides financières pour les accompagner dans leur démarche de

prévention. Les subventions sont plafonnées à 25 000 € pour les entreprises du BTP de moins de 50 salariés qui investissent dans des solutions de prévention du risque chimique. Ces aides concernent [les équipements en protections collectives](#), la protection contre [les vapeurs et aérosols de peinture en menuiserie](#) ainsi que [les fumées de soudage](#) pour les activités de constructions métalliques. Enfin, l'aide [Stop Amiante](#) permet aux entreprises de financer du matériel spécifique et performant pour réduire les expositions des salariés aux fibres d'amiante. Rappelons aussi que l'IRIS-ST a produit [des mémos santé sécurité](#), adaptés à chaque métier, sur le risque chimique. Ils sont disponibles gratuitement en version papier

sur simple demande et téléchargeables sur le site de l'institut.

Des aides existent également pour prévenir les troubles musculosquelettiques, toujours jusqu'à 25 000 €. Pour financer jusqu'à 70 % du montant de la formation d'une personne ressource en interne et/ou une prestation ergonomique pour la réalisation d'un [diagnostic](#) de prévention des TMS, incluant l'étude des situations de travail concernées et l'élaboration d'un plan d'actions. Une autre aide est prévue pour financer à hauteur de 50 % [l'achat](#) de matériel et/ou d'équipements ou la réalisation de formations adaptées pour réduire les risques de TMS. [Retrouvez sur ARTUR l'ensemble des supports de communication de cette campagne.](#)

→ MISE À JOUR DU PROTOCOLE NATIONAL ET DU GUIDE OPPBTP EN ATTENDANT LA SUIVANTE

Le guide OPPBTP a été mis à jour suite à l'actualisation par le Gouvernement du protocole sanitaire national pour les entreprises compte tenu des nouvelles mesures de restrictions qui s'imposent désormais.

L'exigence majeure est de réduire au maximum le nombre de salariés au travail. Ainsi, le nouveau protocole accentue la pression sur les chefs d'entreprise quant au recours au télétravail qui doit être la règle chaque fois que possible. Ils seront ainsi contraints d'élaborer un plan d'action où doivent figurer notamment les tâches qui peuvent être réalisées à 100 % en télétravail. Pour ceux qui travaillent dans un espace

partagé, le protocole préconise l'installation de séparations (comme les plexis par exemple).

Même préoccupation en ce qui concerne le covoiturage. Le nouveau protocole indique que partager un véhicule implique obligatoirement le port du masque (chirurgical pour les personnes à risque), l'hygiène des mains, une désinfection et une aération régulières du véhicule.

Les employeurs sont fortement invités à limiter au maximum ces transports à plusieurs et, d'autre part, à rappeler à leurs salariés qu'ils doivent impérativement respecter les gestes barrières, les règles d'isolement en cas de cas

contacts et qu'ils peuvent faire une déclaration sur le site [ameli](http://ameli.fr) en cas d'apparition de symptômes. Après avoir effectué un test dans les 48h, ils peuvent bénéficier d'un arrêt de travail indemnisé sans jour de carence.

Deuxième axe fort de cette version modifiée du protocole : la restauration des salariés. Désormais, un espace de 8 m² autour de chaque salarié devra être respecté pour un déjeuner pris sur site, que ce soit dans une cantine ou bien dans un bureau. Le protocole préconise le recours aux paniers à emporter. Le Guide de préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBT a été mis à jour pour intégrer ces mêmes nouveautés.

En savoir plus sur **ARTUR**



MÉDIAS

Le Président a été interviewé cette semaine par une journaliste de News Thank City au sujet de la représentativité patronale. Lors d'une récente conférence de presse, en effet, le Président de la FFB avait affirmé que son organisation était *officiellement* celle qui représente aujourd'hui l'artisanat. Un peu fort à entendre et encore plus à lire dans la presse quand on veut bien se rappeler que la dernière pesée patronale a fait de la CAPEB la première organisation patronale de France tous secteurs confondus en nombre d'entreprises ! Rappelons encore que si la FFB dispose d'un droit d'opposition, c'est uniquement parce que les entreprises qu'elle représente emploient 0,02 % de salariés de plus que celles que la CAPEB représente. Mais, au total, la CAPEB a près de 10 000 entreprises adhérentes de plus sur ce champ ! C'est donc bien la CAPEB qui est majoritaire et non pas l'inverse. Il était donc nécessaire de remettre les pendules à l'heure et c'est précisément ce que ce rendez-vous a permis de faire. Par ailleurs, le Président avait prévu d'intervenir vendredi sur la radio Batiactu à propos du mondial du bâtiment.

RÉSEAU

Le groupe de travail « structuration du Réseau » s'est réuni mardi pour continuer ses réflexions avec le cabinet Conviction RH. Mercredi, le Président confédéral a participé à la visioconférence qui était organisée par les CAPEB Normandie, PACA et Pays-de-la-Loire pour présenter le nouveau portail maformationbatiment, un outil que le Réseau est invité à s'approprier. À cet égard, la visioconférence a permis de partager

les modalités et les conditions du transfert de ce portail aux CAPEB départementales et régionales qui le souhaitent. Vendredi, le Président avait prévu de travailler avec le journaliste qui animera les débats de l'assemblée générale en vue de préparer cette journée.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de la CAPEB a été auditionné mercredi par le député Julien Aubert à propos de l'élimination des équipements fioul imposée par la réglementation qui sera en vigueur dès l'an prochain pour les maisons individuelles. Il a rappelé à cette occasion que la CAPEB souhaite que les solutions hybrides et biofioul puissent néanmoins trouver leur place car ce sont des solutions intelligentes qui permettent de proposer une solution dans des situations où il n'y en a pas d'autres à mettre en œuvre mais aussi parce que cela permettrait d'assurer une transition moins brutale pour la filière. Jean-Christophe Repon devait terminer cette semaine syndicale par une visioconférence avec la députée Beauvoisin-

Hubière qui avait souhaité l'auditionner sur la commande publique. Une occasion de rappeler notre attachement à l'allotissement, à l'encadrement de la sous-traitance et bien sûr, d'évoquer la gestion des marchés publics en cette période de crise sanitaire et de pénurie de matériaux qui ont un impact fort sur les délais et sur les prix.

DIALOGUE SOCIAL

Président l'APNAB au nom de la règle de l'alternance qui prévaut dans cette instance, la CAPEB a convoqué pour la deuxième fois une assemblée générale ce jeudi 1^{er} avril dans le but de réunir les partenaires sociaux et de relancer le fonctionnement de l'Association, au point mort depuis deux ans sous le coup du blocage engendré par l'absence de publication, par le ministère du Travail, d'un arrêté précisant la représentativité des organisations syndicales sur le champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés.

U2P

Le Bureau de l'U2P s'est réuni jeudi. Il a regardé le projet de modifications du code de l'Artisanat, modifications qui posent notamment la question de la définition de l'Artisanat et du seuil d'entreprises à prendre en considération. Il a également été question de la représentation de l'U2P au sein du CESE rénové dont le nombre de membres a diminué drastiquement. Au préalable, le groupe de travail en charge de préparer les élections aux Chambres de Métiers s'est réuni pour un état des lieux de la constitution des listes départementales et régionales.



RÉSEAU

→ TROIS NOUVEAUX SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DANS LE RÉSEAU

Sébastien Etchebarne (s.etchebarne@capeb-landes.fr 07 87 06 69 96) a pris le poste de Secrétaire général des Landes depuis le 15 mars, jour où

Marion Mannessiez (marion.mannessiez@qcloud.com 06 07 18 62 42) a pris le sien dans le Pas-de-Calais. Et **Mathieu Denoyer** (mathieu.denoyer@upa66.fr 06 73 51 33 81) est désormais Secrétaire général de la CAPEB des Pyrénées orientales.

Nous leur souhaitons la bienvenue !

GOVERNEMENT

→ DES PRÊTS PARTICIPATIFS POUR LES PME

Le Gouvernement a annoncé la mise en place, à compter du mois d'avril et jusqu'à la fin juin 2022, d'un nouveau dispositif de prêts pour les entreprises, compatible avec le PGE. Ce sont, cette fois-ci, les entreprises un peu plus grosses qui sont ciblées puisque, pour être éligibles, elles doivent réaliser au moins 2 M€ de chiffre d'affaires. L'objectif de ces nouveaux prêts est de renforcer le capital des entreprises et de soutenir le financement de leurs projets d'investissement. Le montant de ces prêts, garantis à hauteur de 30 % maximum par l'État, pourra atteindre jusqu'à 12,5 % du chiffre d'affaires 2019. Pour apporter suffisamment de visibilité aux entreprises, un différé de remboursement de ces prêts est prévu sur 4 ans avec une échéance à 8 ans. L'État prévoit de consacrer une enveloppe de 20 Mds à ce nouveau dispositif.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

